

Proposition de décret visant à « Aménager une nouvelle organisation d'une semaine de cours dans toutes les écoles de la FWB. »

Le Collège Saint-Guibert de la gare – classe de P6

DEVELOPPEMENT – EXPOSE DES MOTIFS

A l'heure actuelle beaucoup d'élèves sont touchés par la fatigue et le manque d'attention.

L'objectif de ce décret vise à réajuster l'horaire scolaire afin que les élèves puissent être mieux concentrés et plus réceptifs lors des apprentissages à l'école.

Nous souhaiterions grâce à celui-ci agir concrètement afin de résoudre ce problème.

Dans ce contexte, ce sont les élèves et les enseignants qui sont touchés par la fatigue et le manque de concentration durant les cours.

Le présent décret vise à établir une nouvelle organisation de la semaine de cours dans toutes les écoles de la Fédération Wallonie Bruxelles, en accordant une attention particulière à la qualité des apprentissages, au bien-être des élèves et à l'efficacité pédagogique.

Puisque le bien-être des élèves est crucial pour qu'ils réussissent à l'école et s'épanouissent personnellement, la fatigue peut impacter la façon dont ils apprennent. Ce serait, entre autre, à l'école de veiller à ce que les besoins physiques et émotionnels des élèves soient pris en compte pour qu'ils restent engagés et motivés dans leur apprentissages.

Tenant compte de l'importance de maintenir un équilibre entre les périodes d'apprentissage, de repos et d'activités extrascolaires pour favoriser le bien-être des élèves et leur réussite scolaire, nous proposons donc d'aménager une nouvelle organisation d'une semaine de cours dans toutes les écoles de la FWB.

LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

L'organisation de la semaine de cours doit favoriser un équilibre entre les temps d'enseignement, de repos et d'activités extrascolaires.

La nouvelle organisation doit permettre de renforcer la qualité des apprentissages en offrant des moments dédiés à la consolidation des acquis, à

l'approfondissement des connaissances et à la pratique d'activités enrichissantes.

La flexibilité et l'adaptabilité de l'organisation de la semaine de cours doivent être assurées pour répondre aux besoins spécifiques des élèves, des enseignants et des établissements scolaires.

NOS PROPOSITIONS D' ACTIONS CONCRÈTES

La semaine de cours est organisée en tenant compte des recommandations pédagogiques et des besoins des élèves, en veillant à ce que les journées d'enseignement soient structurées de manière à favoriser la concentration, la motivation et l'apprentissage.

Des plages horaires spécifiques sont réservées à des activités variées telles que le soutien individualisé, les travaux de groupe, les projets interdisciplinaires, les activités artistiques, sportives ou culturelles.

Des temps de pause et de détente sont intégrés dans la journée pour permettre aux élèves de récupérer et de se ressourcer.

1. Répartition des matières :

Au matin, au moment où la concentration est présente, les élèves découvrent des matières plus « théoriques » : les mathématiques, le français, les langues vivantes ...

Durant l'après-midi, ce sera l'occasion de retravailler ce qui a été abordé lors de la matinée sous forme de jeux ludiques, de manipulations. Les savoirs et savoir-faire tels que le sport, les sciences, la géographie et l'histoire ont également leur place à ce moment.

C'est également l'occasion pour les élèves de travailler sur leur projet personnel (chef d'œuvre,...) ou individuellement avec l'enseignant sur les matières non comprises en classe ou lors des devoirs.

2. Intégration de l'apprentissage en plein air :

Consacrer au moins une demi-journée par semaine à des activités d'apprentissage, comme des promenades éducatives dans la nature, des cours de jardinage, des leçons d'observation, etc.

Cela stimulerait la curiosité des élèves et favoriserait leur connexions avec leur environnement.

3. Journée de projet :

Consacrer une journée par semaine à un projet collaboratif où les élèves pourraient travailler en groupe sur des projets créatifs, scientifiques, environnementaux ...

Cela favoriserait le développement des compétences en collaboration, en résolution de problèmes et en communication chez les élèves ainsi que la possibilité d'établir des liens entre la théorie et son aspect concret.

4. Temps dédié à l'apprentissage autonome :

Introduire régulièrement des périodes d'apprentissage autonome où les élèves pourraient travailler sur des projets personnels qui les intéressent ou faire des recherches à partir de livres et d'outils numériques. Cela encouragerait l'autonomie et la motivation intrinsèque chez les élèves.

Lors de ces périodes, tout en respectant le travail des élèves, l'enseignant est présent afin d'aider et de diriger.

Chacun aura également la possibilité de demander de l'aide individuelle pour le soutenir dans d'éventuelles difficultés rencontrées lors des devoirs.

5. Instauration de moments d'études :

Les devoirs habituellement réalisés à la maison ou dans le cadre d'une étude dirigée s'ajoutent, à partir de maintenant, à leur emploi du temps habituel.

Les élèves des classes de P1 à P3 bénéficient de 15 minutes d'étude obligatoire à la fin de la journée scolaire et de 15 minutes libres (chansons, ...).

Cela leur permet de consolider leurs connaissances, de réviser les leçons du jour et de réaliser leurs devoirs sous la supervision d'un enseignant.

Ainsi, ils ont l'opportunité de poser des questions, de clarifier des concepts et de recevoir un soutien personnalisé pour progresser dans leurs apprentissages.

Quant aux élèves des classes de P4 à P6, ils bénéficient de 30 minutes d'étude obligatoire. Cette prolongation leur permet de consacrer davantage de temps à leurs devoirs et leçons, à approfondir leur compréhension des matières enseignées.

Avec une fin de journée scolaire fixée à 15h55 pour tous, ces élèves ont ainsi la possibilité de s'engager pleinement dans leurs travaux scolaires sans les contraintes de temps souvent rencontrées à la maison. Chacun reçoit ainsi un encadrement équitable. En procédant de la sorte, tous les élèves en sortant de l'école sont libres de vaquer à leurs occupations personnelles ou/et familiales.